



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général - Pôle DRRH
Direction de l'encadrement et des personnels
ingénieurs, administratifs, techniques, santé et sociaux**

**DRRH
DEPAT 4
Bureau régional
Bureau des personnels techniques et pédagogiques
Affaire suivie par :
Amandine Grellety
Laura Nicolza
Tél : 05 56 69 38 30
Mél : ce.depat-itrf@ac-bordeaux.fr**

**7, Boulevard Jacques Chaban Delmas – CS 70223
33525 Bruges Cedex**

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP G « Opérateur-trice logistique », organisé par le rectorat de l'académie de Bordeaux

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités ;

Vu Le Code général de la Fonction publique ;
Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP G « Opérateur-trice logistique », organisé par le rectorat de l'académie de Bordeaux est composée ainsi qu'il suit :

Mme Catherine CHABANNE, Présidente du jury, Secrétaire générale DSDEN 33
Mme Morgane MEURET-MOLAS, Directrice, Direction de la Gestion, Rectorat de Bordeaux
M. Pavel KABACOFF, Secrétaire général, Collège Casimir Fidèle de Bordeaux
Mme Laura NICOLZA, Adjointe à la cheffe de bureau DEPAT 4, Rectorat de Bordeaux
Mme Amandine GRELLETY, Cheffe de Bureau DEPAT 4, Rectorat de Bordeaux, Suppléante

Article 2 : Le recteur de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général et par
Le Secrétaire Général adjoint
délégué aux relations et ressources humaines
Fait à Bordeaux, le 28 avril 2026
Philippe VULLIET